



Notre littoral pour demain

Élaboration d'une stratégie locale de gestion durable de la bande côtière Est du Cotentin

Séminaire n°1 « Diagnostic partagé »

Chef-du-Pont, le 14 décembre 2017

Compte-rendu de séminaire

1. Liste des personnes présentes

Yves ASSELINE, Maire de Réville **Pierre AUBRIL**, Vice-président de la CCBDC¹, maire de Ravenoville **Jean-Yves BODIN**, Habitant de Ravenoville **Roger BODOUIN**, Habitant de Saint-Germain-de-Varreville **Jill BOUCHER**, Habitant d'Audouville-la-Hubert **Christian BOUFFARD**, Habitant de Hiesville **Gilles BOUVIER**, Elu de Fontenay-sur-Mer **Eliette BOUVIER**, Habitante de Fontenay-sur-Mer **Benoit CANU**, Scientifique et habitant de Picauville, **Philippe CATHERINE**, Elu de Picauville **Emmanuel CORRE**, Technicien de rivière de la CAC² **Dominique DANICAN**, ASA³ des bas-fonds de la Douve et ASA des bas-fonds de la Taute **Ronan FLEURY**, Agent de la DDTM⁴ de La Manche **Carine FOUCHARD**,

¹ CCBDC : Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

² CAC : Communauté d'Agglomération du Cotentin

³ ASA : Association Syndicale Autorisée

⁴ DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer



Cheffe de service GEMAPI⁵ de la CAC **Sophie GIACOMAZZI**, Agent au Conservatoire du littoral **Louise GIRARD**, Agent du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin **Anne-Sophie GRANDIN**, Centre d'Initiation à l'Eco-Citoyenneté **Michel HAIZE**, Elu de Saint-Germain-de-Varreville **Juliette HENRI**, Direction de l'aménagement, du développement durable et de la transition énergétique de la région Normandie **Marcel JEAN**, Maire de Chef-du-Pont **Jean-Marc JOLY**, Elu de Hémevez **Catherine KERVADEC**, Elue de Foucarville **Jean-Pierre KERVADEC**, Habitant de Foucarville **Coralie LAFRECHOUX**, Service urbanisme du Conseil Départemental de La Manche **Bernard LEBARON**, Vice-président en charge de la GEMAPI de la CAC **Guy LEBREQUIER**, Habitant de DIGOSVILLE **Jean-Claude LEGOUPIL**, Elu de Saint-Marcouf-de-l'Isle **Jérôme LEMAITRE**, Elu de Carentan **françois LETROUIT**, Habitant de Gouville **Jocelyne LETROUIT**, Habitante de Gouville **Yannick LUTHI-MAIRE**, Responsable environnement de la CCBDC **Rémy MARIE**, Habitant de Carentan les Marais **Michel MARIE**, Habitant de Joganville **Pascal MARIE**, Habitant des Veys-Carentan les Marais **Christian MICHEL**, Responsable associatif de Ponts-sur-Seulles **Philippe MOUCHEL**, Habitant de Carentan les Marais **Clément NALIN**, animateur du SAGE⁶ Douve-Taute, agent du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin **Arsène NAVET**, Habitant de Chef-du-Pont **Martine PAGNY**, Agent de la DDTM de La Manche **Valentin PAILLETTE**, Agent du Département de La Manche **Gérard PARENT**, Elu de Anneville-en-Saire **André PERRAMANT**, Elu de Montmartin en Graignes **Danielle PERRAMANT**, Habitante de Montmartin en Graignes **Fabrice PISLARD**, Agent de la DDTM de La Manche **Manuel SARRAZA**, Agent de l'Agence de l'Eau Seine Normandie **Manuel SAVARY**, Chargé de mission du Comité Régional de la Conchyliculture **Agnès SCELLE**, Elue de Baupte **Coralie SIMON**, Agent de la CCI⁷ de Normandie **Blanche VIVIER**, Stagiaire Master 2 de la DDTM de La Manche **Joëlle VOIDYE**, Habitante de Montmartin en Graignes **Gérard VOIDYE**, Elu de Montmartin en Graignes **Jean-Baptiste WETTON**, Agent du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin

NB : Ce document s'inscrit dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie locale de gestion durable de la bande côtière Est du Cotentin, dans le cadre du projet « Notre Littoral pour Demain ».

⁵ GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

⁶ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

⁷ CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

2. Compte-rendu du séminaire

NB : Il s'agit du compte-rendu correspondant aux conclusions de la phase de travail de groupe, en 4^{ème} partie du présent séminaire. Il rapporte donc les éléments exprimés par les participants.

Il vient compléter les présentations des intervenants faites au cours du séminaire et détaillant l'ensemble de la démarche engagée.

1) Le diagnostic

Le diagnostic est globalement partagé. Quelques compléments doivent toutefois être apportés, notamment d'autres plans de prévention des risques : le PPRL de Carentan/Saint-Hilaire-Petitville, le PPRI de Picauville.

Pour la grande majorité des participants, l'origine anthropique du réchauffement climatique est incontestable. La prévision sur la montée des eaux est alarmante. Certains soulignent qu'il sera difficile de s'adapter à une hausse du niveau marin de plus de 2 mètres.

Pour quelques-uns, ce diagnostic semble toutefois très pessimiste, ou se focalise trop sur le trait de côte.

Certains regrettent que les décisions prises aujourd'hui ne soient pas toujours en cohérence avec les prévisions attendues.

Beaucoup de participants se questionnent sur la stratégie à adopter :

- Pour certains, il sera nécessaire de réaliser un diagnostic plus fin pour définir une stratégie secteur par secteur ;
- Pour d'autres, un consensus doit être recherché sur les différentes adaptabilités à mettre en place ;
- Pour d'autres encore, une réflexion doit être lancée sur le pilotage et la responsabilité des dépenses publiques.

2) Les espaces, les activités ou les acteurs concernés par les risques côtiers

Les espaces

- Le trait de côte sera modifié
- Les marais servent d'espaces tampons en cas de submersion
- Le patrimoine naturel
 - o Il y aura une modification de l'environnement animal et floral
 - o Les espèces vont migrer ou disparaître
- Les deux bassins versants de Douve et de Taute sont aussi impactés

Les institutions et les hommes

- Le monde et l'Europe : Tout le monde est touché
- Les collectivités territoriales (notamment les communes côtières) et l'État seront concernés :
 - o La montée des eaux va provoquer le déplacement des populations en arrière littoral
 - o Il y aura une responsabilité croissante des collectivités locales, notamment du fait du transfert de compétence GEMAPI

Les activités économiques

- Les activités en général :
 - o Il faudra s'adapter, voire se relocaliser, au minimum. Au pire, il faudra arrêter son activité
 - o Une diminution des revenus est à prévoir
- Les activités agricoles
 - o La surface des terres cultivables ou des terrains exploitables va diminuer
 - o L'AOC⁸ d'Isigny pourrait disparaître
 - o Les exploitations agricoles, les activités équine dont les centres d'entraînement, et le maraichage seront également impactés
- La conchyliculture
 - o Cette activité sera menacée à cause de l'élévation de la température et des tempêtes
 - o Il y aura une augmentation des algues du fait de la pollution
- La pêche
 - o Les espèces invasives vont envahir les zones de reproduction
- Les entreprises économiques
 - o 1500 entreprises seraient touchées, ce qui va induire une perte du PIB local
- Le tourisme
 - o Le territoire sera moins attractif du fait d'un changement d'image,
 - si l'on érigeait des ouvrages de protection en dur
 - par la perte du patrimoine architectural, des équipements et des infrastructures
 - du fait de l'absence de plages et de campings
- Les activités de loisirs
 - o Ce sont des activités plus facilement adaptables
- Les agences immobilières et les notaires
 - o Les biens immobiliers seront dévalués et les transactions diminueront
- Les assureurs
 - o Les prix des contrats d'assurance vont augmenter
 - o Ou même les biens ne pourront plus être assurés

Les biens immobiliers

- Les résidences secondaires
- Les habitations :
 - o La configuration de l'habitat va évoluer : il sera nécessaire d'avoir des maisons à étages
 - o La maison familiale ne sera pas transmissible aux enfants
- Le patrimoine bâti sera dévalorisé, voire perdu

⁸ AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

Les infrastructures

- Des infrastructures (des routes, des équipements publics, etc.) disparaîtront et l'accès au littoral sera plus difficile

Les systèmes d'assainissement

- L'évacuation des eaux usées posera des difficultés

Les acteurs locaux

- La population dans son ensemble (résidents permanents ou temporaires) sera touchée :
 - o Celle impactée directement par les menaces de submersion
 - o Celle affectée indirectement par les charges financières, les contraintes urbaines et environnementales
- Le mode de vie des habitants et des riverains changera, que ce soit pour le transport, le travail ou le quotidien
- Les propriétaires fonciers et immobiliers ont à s'inquiéter du devenir de leur propriété
- Les usagers qui utilisent la voirie et les équipements subiront des contraintes d'usage
- Les locataires seront plus facilement « délocalisables »
- Les pêcheurs :
 - o Ils connaîtront une mutation des espèces
 - o Les infrastructures portuaires leur sont indispensables
- Le périmètre d'intervention des chasseurs ou des « gabionneurs » sera limité

3) Les conflits d'usage ou tensions potentiels

Sur la prise de conscience et la solidarité

- Des écarts de point de vue sont et seront saillants entre les habitants convaincus de l'adaptation et les habitants septiques vis-à-vis de la montée des eaux
- Les habitants dans les zones non submersibles qui ne se sentent pas concernés, et ceux dans les zones submersibles connaissent et connaîtront des divergences de position

Sur la fixation de la taxe GEMAPI et les cotisations pour les ASA

- Il y aura des désaccords entre les habitants, les collectivités et les ASA
- De même, entre les habitants des zones submersibles et les habitants des zones non submersibles

Sur la recherche de responsabilité face aux risques

- Les habitants et les collectivités se renverront mutuellement les responsabilités

Sur la gestion des niveaux d'eau

- Entre les gabionneurs et les présidents d'ASA d'abord, et entre les agriculteurs et les gabionneurs, des conflits sont inévitables

Sur l'évacuation des eaux de submersion

- De même, entre les propriétaires des marais et la police de l'eau pour le curage des fossés et des rivières

Sur les autorisations d'urbanisation

- Des pressions fortes s'exerceront entre les élus locaux et les services de l'Etat, et entre les collectivités locales et les habitants

Sur l'entretien ou la construction d'ouvrages existants ou l'indemnisation des délocalisations

- Le coût d'entretien des ouvrages de protection ou l'indemnisation pour la délocalisation des biens et des activités pourrait être énorme et source de conflits
- La participation financière des habitants de l'arrière-pays à la construction d'ouvrages de protection pourrait faire l'objet de réticences et de blocages
- Entre les habitants et les ASA, la coordination des travaux et de l'entretien pourrait créer des divergences

Sur la stratégie de gestion de la bande côtière

- Le choix de la stratégie à adopter sera source de tension entre les décideurs : doit-on protéger ? Si oui, quoi ? Les habitations, le patrimoine bâti, les surfaces agricoles ?
- De même, entre les habitants et les collectivités locales sur le choix des secteurs à protéger (zones d'habitation, zones agricoles, etc.)
- Les choix budgétaires seront difficiles entre les projets privés (où les promoteurs ont la capacité financière) et les projets publics (avec des collectivités qui n'auront pas de capacité financière)

Sur les activités économiques

- Le territoire connaîtra une perte d'emplois et de revenus
- Les modes d'exploitation des surfaces agricoles évolueront

Sur les modes de vie

- Des changements seront induits sur la mobilité, la sécurité, la responsabilité des acteurs, la désertification des zones submersibles

Sur la ressource en eau

- L'accès à l'eau potable sera difficile
- L'accès à l'eau destinée aux activités professionnelles également

Sur le foncier

- De fortes tensions sont à prévoir dans la répartition entre les surfaces à urbaniser (délocalisation de l'habitat et des zones d'activités) et les surfaces agricoles
- Des conflits se feront jour entre les communes qui ont des disponibilités foncières et celles qui n'en ont pas

Sur les migrations climatiques

- De même, entre la population locale et les migrants
- Et aussi entre les victimes et les décideurs

4) Les leviers d'action

Sensibiliser

- Aviser la population de la gravité du problème
- Informer les entreprises qu'elles devront s'adapter
- Mettre en place des actions de sensibilisation et de changement de pratiques tout public
- Inculquer une culture du risque

S'appuyer sur les acteurs/ institutions relais

- S'appuyer sur les scientifiques pour améliorer la connaissance et alimenter la réflexion
- S'appuyer sur les services de l'État, les départements, les régions, les organisations patronales, les chambres consulaires, l'Agence de l'eau
- Prendre appui sur les ASA et leur donner les moyens financiers nécessaires
- Impliquer les associations de protection de la nature pour prendre en compte les préoccupations environnementales

Changer les pratiques

- Développer l'écotourisme

Mieux gérer les espaces

- Préserver les haies

Faire évoluer la législation

- Créer de nouvelles lois pour cadrer la stratégie à suivre
- Impulser une solidarité européenne, nationale et régionale
- Modifier la loi littorale

Adapter la gouvernance

- S'appuyer sur l'État qui doit définir des grands objectifs et orienter les financements
- Mettre en place une organisation politique à l'échelle nationale, avec des antennes départementales et des financements dédiés
- S'appuyer sur les communautés de communes (GEMAPI) pour définir une stratégie locale sur différentes échelles de temps et à partir d'un diagnostic précis, et arbitrer les choix
- Partager la stratégie locale et l'arbitrage avec la population locale
- Anticiper pour ne pas agir dans l'urgence
- Trouver la bonne échelle d'intervention : tendre vers un rapprochement de la CAC et de la CCBDC ?

Adapter le mode de gestion sur différents échelons

- S'appuyer sur :
 - o les ASA pour la surveillance, la gestion quotidienne et l'entretien
 - o les communautés de communes (via la GEMAPI) pour les investissements
 - o les services de l'État et l'Europe pour les financements



Adapter l'aménagement du territoire

- Prendre en compte ces enjeux dans les documents d'urbanisme (SCoT⁹, PLUi¹⁰)
- Définir des zones de repli sécurisées pour l'habitat et les activités économiques

De manière générale, des participants ont exprimé un sentiment d'impuissance considérant qu'ils ne disposent pas de leviers d'action, et ils ne savent pas où s'adresser pour que leurs préoccupations individuelles soient prises en compte.

⁹ SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

¹⁰ PLUi : Plan Local de l'Urbanisme intercommunal